

Canton de Pont Saint Esprit

MAIRIE
DE
SAINT ANDRÉ D'OLÉRARGUES
30330

Commune de Saint André d'Olérargues

PROCÈS-VERBAL

de la séance du Conseil Municipal N° 07-2024

du mercredi 30 octobre 2024 à 18 h 00

Date de la convocation : Vendredi 25 octobre 2024**Date d'affichage:** Vendredi 25 octobre 2024Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : 11

En exercice : 10 (Quorum : 6)

Présents : 10

Votants : 10

L'An deux mil vingt-quatre et le trente octobre, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nathalie LACOUSSE, maire.

Présents : M. François BARBE, M. Raoul BEHNCKE, Mme Béatrice BOUYSSOU, M. Lionel CHEVALIER, M. Jean-Marie FERRARI, Mme Amélie HORN, Mme Nathalie LACOUSSE, Mme Annie QUEYRANNE, M. Daniel ROUSSEL, M. Bernard SOUFFLET

Procurations : Néant

Absents excusés : Néant

Secrétaire de séance : M. Jean-Marie FERRARI

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Le procès-verbal du Conseil municipal du 17 juillet 2024 est adopté à l'unanimité.

PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023 DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**DÉLIBÉRATION N° 20-2024****CHOIX DU CONTRAT DE TÉLÉPHONIE POUR LES BÂTIMENTS COMMUNAUX**

Madame le Maire rappelle qu'avec la disparition programmée du réseau cuivre et l'arrivée du réseau de fibre optique sur la commune, il convient d'équiper la mairie et l'école de la fibre optique et également en téléphonie.

Madame le Maire présente la proposition de contrat pour la téléphonie et internet de la société ITELIA pour un coût mensuel de **270 € HT**.

Cette prestation comprend l'installation et les équipements pour la fibre et en télécommunications ainsi que les abonnements s'y afférant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des voix (6 voix pour et 4 abstentions) :

- **DECIDE** de retenir l'offre de la société ITELIA ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer le contrat avec la société ITELIA ainsi que tous documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

DÉLIBÉRATION N° 21-2024

SIGNATURE D'UN CONTRAT AVEC LA SOCIÉTÉ SYMBIOSE POUR LA CRÉATION D'ADRESSES MAIL AVEC NOM DE DOMAINE ET D'UN SYSTÈME DE SAUVEGARDE BACK UP

Vu la délibération n° 39-2023 du 19 décembre 2023 portant sur la refonte du site internet de la commune par la société Symbiose,

Madame le Maire présente à l'assemblée la proposition de la société Symbiose, dans la continuité de la refonte du site internet, de créer des adresses mail avec nom de domaine et de mettre en place un système de sauvegarde back-up des ordinateurs de la mairie :

- 1 pack Office 365 business standard avec 1 e-mail : 140,40 € HT par an ;
- 3 e-mails Exchange Online à 44,40 € HT par an l'unité : 133,20 € HT par an ;
- Forfait migration des mails : 600 € HT ;
- Sauvegarde back-up + image : 69 € HT par mois.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix :

- **DECIDE** d'accepter la proposition de la société **SYMBIOSE** ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer le contrat correspondant ainsi que tous documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

DÉLIBÉRATION N° 22-2024

DÉCISION MODIFICATIVE BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL N° 1

Vu la délibération n° 12-2024 du 10 avril 2024 approuvant le vote du budget primitif principal 2024, Madame le maire expose à l'assemblée que les travaux de réalisation du terrain multisports étant achevés, il convient de basculer les frais d'annonces légales du marché vers le compte d'immobilisation correspondant.

Les crédits nécessaires n'ayant pas été inscrits au budget primitif, il est nécessaire de prévoir une décision modificative ouvrant ces crédits supplémentaires.

Après en avoir délibéré le conseil municipal approuve, à l'unanimité, la décision modificative suivante :

Sens	Section	Chapitre	Article	Objet	Montant
Dépense	Investissement	041	212	Autres agencements et aménagements	1 341,60 €
Recette	Investissement	041	203	Frais d'insertion	1 341,60 €

DÉLIBÉRATION N° 23-2024

SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Monsieur François BARBE, 1^{er} adjoint au maire, et Madame Amélie HORN, conseillère municipale, qui exercent ou dont les conjoints exercent une fonction dans au moins une association de la commune, ont choisi de se retirer du vote.

Madame le maire propose au conseil municipal d'octroyer une subvention aux associations de la Commune, comme suit :

- Alpha Saint-André : 250,00 €
- Association d'arts plastiques « L'Olérartguaise » : 250,00 €
- Association des Parents d'Elèves (APE) : 1 000,00 €
- Club des aînés « Ceux du Réfrégeoun » : 250,00 €
- Comité des Fêtes et de Jumelage « Lou Lavandin » : 250,00 €
- Société de chasse « la Diane Olérarguaise » : 250,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- ↳ **Approuve** le versement des subventions aux associations détaillées ci-avant ;
- ↳ **Précise** que les crédits sont inscrits au budget 2024 à l'article 65748.

Après délibération prise, Monsieur BARBE et Madame HORN reviennent en salle du conseil.

QUESTIONS DIVERSES

- Présentation du rapport d'activité 2023 de la Communauté d'Agglomération : pas d'observation.
- Proposition du Centre de gestion pour une convention de participation pour le risque prévoyance des agents communaux : Mme le Maire présente aux élus les dispositions prévues dans la Loi avec une obligation de participation de la commune aux contrats de prévoyance des agents à partir du 1^{er} janvier 2025, la proposition du centre de gestion ainsi que la nécessité de déterminer un certain montant pour le présenter, pour avis, au prochain Comité Social Territorial du 14 novembre avant de prendre une prochaine délibération. Après discussion les élus proposent de fixer la participation de la commune à 15€ par contrat labellisé souscrit.
- Coupe Affouagère : Après contact avec l'ONF, Lionel Chevalier présente aux élus la coupe affouagère pouvant être proposée prochainement aux habitants de la commune. Les élus sont favorables à cette proposition qui devra être votée lors d'un prochain conseil municipal. L'ONF en sera informée pour lancer la procédure.
- Opération broyage : Comme chaque année la commune a décidé d'organiser en partenariat avec la Communauté d'agglomération une opération broyage permettant aux habitants de déposer leurs végétaux coupés avant le jeudi 28 novembre, jour du broyage. Une communication affichage et panneapocket sera mise en place.
- Demande d'une convention de pâturage : Mme le Maire fait part de cette demande d'une habitante de la commune pour une installation en élevage caprins. La demande porte essentiellement sur deux parcelles communales B56 et B57 hors convention ONF situés au quartier près de malons/maubru. Les élus souhaitent répondre favorablement à cette demande de convention à titre gratuit, contribuant à l'installation d'une jeune agricultrice sur la commune. Il est décidé de prendre plus de renseignements à la fois sur les conditions du pâturage et les modalités de conventionnement.
- Point travaux : Mme le Maire rappelle que différents travaux ont pu être réalisés comme la réfection partielle du chemin de la Liquière, la mise en place de différentes rampes de sécurité au niveau de la place.
Le Chantier d'utilité sociale est toujours en cours mais touchera bientôt à sa fin pour un résultat très prometteur.
D'autres travaux n'ont pu démarrer car toujours en attente de pièces (système aération restaurant, porte salle des fêtes...) ou de devis (curage divers chemins, systèmes alarme)
D'autres travaux vont prochainement démarrer comme la construction de plusieurs caveaux manquants (2 et 6 places) au cimetière, l'élagage des différents platanes de la commune pour fin novembre ainsi que la taille des oliviers de la commune courant février.

Mme le Maire précise que lors du dernier conseil d'école, il a été envisagé d'organiser un ramassage des olives sur les différents oliviers de la commune, assez fournis cette année. La cueillette de celui de l'école serait effectuée par les enfants dans le cadre scolaire, les autres feraient l'objet d'une cueillette entre élus et parents bénévoles. La commune prenant en charge les frais du moulin et la récolte d'huile serait au bénéfice de l'APE. Le moulin choisi est celui du Mas de Bel Espérance, venant d'être créé sur notre commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30.

Le maire
Mme Nathalie LACOUSSE



Le secrétaire de séance
M. Jean-Marie FERRARI